

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Bachelor en Design Industriel et de Produits	
Orientation	–	
Titre du module	Mobilité OUT - stage/étude	
Code	2DI26	DDI303564F26
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 4	
Crédits ECTS	30	
Prérequis	Tous les modules des semestres 1 à 3 validés (90 crédits ECTS).	
Langue	En fonction de l'entreprise/université d'accueil	
Lieu	Entreprise d'accueil	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Le stage doit permettre à l'étudiant·e d'acquérir une expérience au sein de l'entreprise, en plus des projets réalisés dans le cadre de son cursus BA en Design Industriel (mandats, semaines spéciales, workshops, etc.). Il vise plus particulièrement à renforcer les compétences métiers ainsi qu'à développer une méthode de travail adaptée aux exigences professionnelles. Lors du stage, l'étudiant·e est immergé dans les principaux processus suivants: • collaborations à l'interne et externe de l'entreprise; • innovation et recherche de produits; • développement d'objets; • gestion de projets; • marketing et relations avec les client·es; • valorisation, documentation et présentation de projets (photographie, graphisme, etc.). Ce stage doit également préparer l'étudiant·e au diplôme de Bachelor, et consolider son réseau en vue de son insertion dans la vie active.
Contenu et formes d'enseignement	Le stage, optionnel, est approuvé par le responsable de filière et organisé dans le délai requis - pour se faire, se référer au document « Procédures et informations sur les stages » à disposition sur l'Intranet de l'ECAL. Il se substitue aux modules 2DI21 à 2DI25. L'étudiant·e effectue les démarches nécessaires envers l'entreprise d'accueil et prépare tout document utile. Au besoin, il·elle peut être conseillé·e par le responsable de filière. L'entreprise d'accueil doit être active dans le domaine de la création et de la conception d'objet, et confier la supervision du stage, en interne, à un·e designer, « maître de stage ». Une « Convention de stage », précisant notamment les modalités et objectifs du stage, est signée par l'ECAL, l'entreprise d'accueil et l'étudiant·e avant le départ en stage.
Formes d'évaluation et de validation	Le stage fait l'objet d'au moins un pointage intermédiaire entre le responsable de filière, le maître de stage et l'étudiant·e, de manière à garantir son bon déroulement. Le cas échéant, ce pointage permet de redéfinir et/ou préciser certains objectifs et de réorienter l'étudiant·e en conséquence. Si besoin, un rapport intermédiaire est remis par le maître de stage. Un pointage final est également fixé au terme du stage. La validation du stage est effectuée par le responsable de filière. Elle repose sur les rapports rédigés par le maître de stage et l'étudiant·e au terme du stage. Les pointages effectués (ainsi que l'éventuel rapport intermédiaire) sont également pris en compte. En cas de validation, les crédits ECTS sont accordés en bloc.
Modalités de	

rattrapage	Il n'y a pas de remédiation possible. Si le stage n'est pas validé, les crédits sont refusés en bloc. L'étudiant·e répète son quatrième semestre d'études l'année académique suivante, selon des modalités à définir avec le responsable de filière. Dans tous les cas, un second stage est exclu.
Enseignant·e·s	Camille Blin

Responsable module	Camille Blin		
Descriptif validé le	14 septembre 2026	Par	Camille Blin